

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

### INSERTIONS.

Annonces, in fine... 20 c.  
Réclames... 30  
Faits divers... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
Un an... 30 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10  
Poste :  
Un an... 35 fr.  
Six mois... 20  
Trois mois... 12  
On s'abonne à SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 23 Avril 1878.

## Chronique générale.

### NOUVEAU TARIF DE LA POSTE.

La nouvelle loi sur la poste, qui sera appliquée le 1<sup>er</sup> mai prochain, est d'une telle importance pour le public que nous croyons devoir reproduire le texte des parties qui l'intéressent :

Article 1<sup>er</sup>. — La taxe des lettres affranchies est fixée à quinze centimes (0 fr. 15) par quinze grammes ou fraction de 15 grammes.

La taxe des lettres non affranchies est fixée à trente centimes (0 fr. 30) par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

Art. 2. — La taxe des cartes postales est fixée à dix centimes (0 fr. 10).

Art. 3. — La taxe des journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, paraissant au moins une fois par trimestre et traitant de matières politiques ou non politiques, est, par exemplaire, de deux centimes (0 fr. 02 c.) jusqu'à 25 grammes.

Art. 6. — Le port : 1<sup>o</sup> Des circulaires, prospectus, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés ;

2<sup>o</sup> Des avis imprimés ou lithographiés de naissance, mariage ou décès, des cartes de visite, des circulaires électorales ou bulletins de vote ;

3<sup>o</sup> Et généralement de tous les imprimés expédiés sous bandes, autres que les journaux et ouvrages périodiques.

Est fixé ainsi qu'il suit, par chaque paquet portant une adresse particulière :

1 centime (0 fr. 01 c.) par 5 grammes jusqu'à 20 grammes, cinq centimes (0 fr. 05 c.) au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes.

Au-dessus de 50 grammes, cinq centimes (0 fr. 05 c.) par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser un tiers de la surface des objets qu'elles recouvrent.

Dans le cas contraire, la taxe fixée par l'article suivant est appliquée.

Art. 7. — Les objets désignés en l'article précédent peuvent être expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes, de manière qu'ils soient facilement vérifiés. Dans ce cas, le port est, pour chaque paquet portant une adresse particulière, de cinq centimes (0 fr. 05 c.) par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Art. 8. — Les journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, ainsi que tous les imprimés, sont exceptés de la prohibition établie par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 prairial an IX, quel que soit leur poids, mais à la condition d'être expédiés soit sous bandes mobiles ou sous enveloppes ouvertes, soit en paquets non cachetés et faciles à vérifier.

Art. 9. — 1<sup>o</sup> Le droit de payer pour l'expédition des valeurs envoyées par lettres est abaissé de vingt centimes (0 fr. 20 c.) à dix centimes (0 fr. 10 c.) par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

2<sup>o</sup> La taxe des avis de réception des valeurs déclarées et des lettres ou autres objets recommandés est également abaissée de vingt centimes (0 fr. 20 c.) à dix centimes (0 fr. 10 c.).

Art. 10. — Les dispositions des articles qui précèdent ne sont applicables qu'aux lettres, imprimés, confiés à la poste, nés et distribués en France et en Algérie.

M. Cochery, chargé de la direction des deux administrations des postes et des télégraphes, s'occupe, dit-on, très-activement en ce moment de la fusion de ces deux services, décidée en principe.

Plusieurs réformes vont être apportées à l'administration des télégraphes, qui comprendra désormais deux divisions entières

ment distinctes : celle de la construction et celle de l'exploitation.

M. Cochery se propose d'instituer un mode d'enseignement et de recrutement pour les employés, ainsi qu'un vaste laboratoire destiné à favoriser les recherches et les expériences.

Le Journal officiel a publié cette note dans sa deuxième partie :

« Aux termes de l'arrêté du ministre des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> avril 1876, les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée territoriale ont droit, en cas de mobilisation, de manœuvres ou de revues, au transport à prix réduit sur les chemins de fer.

» Toutefois, ce bénéfice n'est accordé qu'à ceux qui partent de leur domicile légal ou qui, ayant changé de résidence, sont dans une position régulière, c'est-à-dire se sont conformés aux prescriptions de la loi du 18 novembre 1875, rappelées à la première page du livret individuel dont chaque homme est porteur.

» Par suite, tous les militaires de l'armée territoriale soumis à l'appel cette année, qui sont absents de leur domicile légal, doivent, si cela n'est déjà fait, régulariser leur situation le plus promptement possible, et soumettre au visa de l'autorité militaire de leur résidence actuelle l'ordre d'appel individuel qu'ils viennent de recevoir du bureau de recrutement.

» Ceux de ces militaires qui n'auraient pas accompli ces formalités ne pourraient jouir du bénéfice du transport à prix réduit, et ils seraient obligés de payer place entière pour se rendre à leur destination. »

On annonce que dans plusieurs départements, où les conseils généraux ont voté des subventions pour le centenaire de Voltaire, des protestations en assez grand nombre ont été adressées aux préfets.

Dans plusieurs endroits on réclame l'annulation du vote des conseils généraux à ce sujet.

Il paraît que, d'après une décision ministérielle et après une entente avec l'ambassade allemande, aucun tableau militaire représentant une épisode de la guerre franco-allemande ne devrait figurer à l'Exposition universelle.

En conséquence, nos jeunes peintres militaires, Detaille, de Neuville, Berne-Bellecour, etc., auraient été invités à retirer leurs toiles envoyées au Champ-de-Mars.

Ces messieurs, qui s'étaient imposés de grands sacrifices pour faire revenir leurs œuvres appartenant à des amateurs français et étrangers, M. Detaille notamment, qui avait obtenu de reprendre d'anciens tableaux qui ont contribué à sa réputation, auraient résolu de les exposer au Cercle de l'Union artistique.

La question soulevée par quelques journaux au sujet des entrées gratuites à l'Exposition serait résolue de la façon suivante, et motiverait le retrait de la proposition présentée par M. Camille Sée et qui figure en tête de l'ordre du jour de la séance de rentrée de la Chambre.

Le conseil des ministres a décidé que le prix d'entrée à l'Exposition universelle sera réduit de moitié le dimanche, à partir du 1<sup>er</sup> mai, et des trois quarts le dimanche pendant les deux derniers mois de l'Exposition, c'est-à-dire pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il a été décidé, en outre, que le gouvernement pourrait distribuer des cartes d'entrée entièrement gratuites. Ces cartes d'entrée, dont le chiffre dépasserait plusieurs millions, seraient délivrées par l'intermédiaire des autorités et des chambres syndicales tant à Paris que dans les départements, aux ouvriers, aux agriculteurs, aux instituteurs, à tous ceux, enfin, auxquels une visite à l'Exposition peut être profitable et qui n'ont point les moyens d'en faire les frais.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LES RENCONTRES DE FRIEDLIN.

(Suite et fin.)  
Il se releva à demi et aperçut à quelques pas l'homme de la roche perdue couché comme lui sur la mousse.  
— Que mon fils ne fasse aucun mouvement qui puisse indiquer que je lui parle ! dit le solitaire ; il y va de sa vie.  
— Apporrez-vous donc le moyen de la sauver ? demanda le Saxon à voix basse.  
— Etends la main et cherche près de toi, répondit Étienne.  
Friedlin fit ce qui lui était ordonné et rencontra un poignard. Il eut peine à retenir une exclamation de joie.  
— Prends garde ! interrompit vivement le solitaire, débarrasse-toi sans bruit de tes liens, gagne en rampant le fourré que tu as à ta droite ;

je prendrai ta place et les soldats à demi endormis ne s'apercevront point du changement.

Le Saxon exécuta le tout avec tant de promptitude et d'adresse qu'il n'éveilla aucun soupçon et que quelques instants après il se glissait au milieu des halliers.

Il continua à se traîner sur les mains et les genoux jusqu'à ce qu'il ait atteint la futaie dont l'ombre épaisse devait le cacher.

Se redressant alors lentement, il gagna d'arbre en arbre la lisière du bois, trouva une gorge de montagnes et s'y précipita.

Le passage de la captivité à la liberté avait été si rapide que Friedlin marcha quelque temps sans avoir une pleine conscience du changement apporté à sa situation.

Il courait à travers les ravins et les fougères sans autre pensée que de s'éloigner du campement de Mac-Dall.

Les bruyères, les rochers et les torrents passaient devant lui comme des visions, sans qu'il cherchât à les reconnaître.

Enfin, l'haleine lui manqua et il fut forcé de s'arrêter.

Retournant alors les yeux en arrière, il vit que la forêt de chênes avait disparu dans la nuit et il commença à sentir la joie de sa délivrance ; mais trop de dangers le menaçaient encore pour qu'il pût s'y arrêter longtemps.

On ne pouvait farder à découvrir sa fuite, et la troupe entière de Mac-Dall allait se lancer à sa poursuite !

En supposant même qu'il lui échappât, comment se défendrait-il, sans autre arme que son poignard, contre les bêtes fauves qui peuplaient la montagne ?

Quels moyens de trouver sa route ?

Où prendrait-il la nourriture dont il commençait à sentir le besoin ?

Qui remplacerait le vêtement dont les soldats ennemis l'avaient dépouillé ?

Ces réflexions calmèrent bien vite son premier transport ; il regarda autour de lui avec anxiété, et se remit en marche plus lentement.

A chaque minute les hurlements des loups le faisaient tressaillir ; le bruit des sources qu'il entendait sourdre dans les fissures lui semblait un murmure de voix, l'ombre des bouleaux prenait à ses yeux la forme d'un soldat en embuscade, et il s'arrêterait saisi jusqu'à ce qu'il eût reconnu son erreur.

Il arriva ainsi aux bords d'un torrent qui coulait profondément encaissé dans un lit de roches.

Friedlin cherchait à découvrir un gué, en sondant les eaux noires qui grondaient à ses pieds, quand il distingua derrière lui un bruit de pas. Cette fois ce n'était point une illusion.

On entendait rouler les cailloux sous une marche régulière et une ombre parut au haut du sentier !

Le Saxon avait devant lui le torrent, à droite et à gauche des rochers infranchissables ; toute tentative de fuite était inutile.

Il saisit son poignard, se jeta dans l'ombre, et attendit.

Celui qui s'approchait portait un arc sur l'épaule et paraissait chargé d'une proie qui allourdissait sa marche.

Friedlin, frappé d'un souvenir subit, avança la tête, pour le reconnaître ; le chasseur l'aperçut et s'arrêta.

— Qui va là ? demanda-t-il brusquement.

— Quelqu'un dont Nadok a promis d'être le serviteur, répliqua le fugitif en s'avançant avec résolution.

Bien qu'il fût à pied et presque nu, Nadock le reconnut à la lueur de la lune.

Friedlin raconta rapidement ce qui lui était arrivé, et le chasseur jeta brusquement à terre le daim qu'il portait sur ses épaules.

— Par ma vie ! l'arrive à point, dit-il, car vous couriez au-devant de ceux qui vous cherchent ; je les ai rencontrés là-bas, près des grands frênes, qui passaient le torrent à sa source ; vite suivez-moi et gagnons les grands pins ; peut-être pourrez-vous encore leur échapper.

A ces mots, et sans s'occuper davantage de la riche proie qu'il abandonnait, il rebroussa chemin,

Le conseil des ministres a, en outre, décidé que, partout où les fonds des sociétés ouvrières viendraient à manquer ou seraient insuffisants pour permettre aux personnes munies de cartes d'entrée gratuites de venir à Paris, le gouvernement y suppléerait en prenant à sa charge tout ou partie des frais de voyage.

On organise un service de fauteuils roulants pour faciliter aux personnes âgées ou infirmes ou simplement fatiguées la visite de l'Exposition.

#### LA STATUE DE VOLTAIRE.

Enfin, c'est décidé, le jury a parlé. Nous aurons une statue de Voltaire. Ce sera le pendant de la statue de la République.

Seulement, le jury n'est pas fixé complètement; deux esquisses lui ont paru mériter le prix, et il balance entre les deux.

Aurons-nous Voltaire en robe de chambre? Aurons-nous Voltaire en costume ordinaire? *That is the question!*

Trente-neuf exposants avaient pris part au concours; parmi eux, on comptait trois prix de Rome, M. Maillet (1847), M. Lepère (1852), M. Delaplanche (1864).

Le jury était composé de trois jurés nommés par le comité des fêtes du centenaire: MM. Viollet-Leduc, Laurent-Pichat et Jobbé-Duval, et de quatre jurés choisis par les concurrents: MM. Chapu, Schœnewerk, Soitoux, Alasseur.

Des jurés supplémentaires avaient été désignés: MM. L. Cernesson et Louis Viardot, par le comité; et MM. Hiolle, P. Dubois et Mathieu Moreau, par les exposants.

Le prix a été décerné *ex æquo* à MM. Caillé et Maillet, qui vont être invités à faire, au tiers de l'exécution, leurs esquisses couronnées.

Le jury se réunira de nouveau pour choisir entre ces deux statues celle qui méritera d'être exécutée et récompensée conformément aux conditions du programme.

La statue acceptée sera exécutée en plâtre et aura trois mètres de hauteur. Elle sera payée 7,000 francs. Après quoi, elle sera coulée en bronze et élevée sur une des places de Paris.

La place du Château-d'Eau réclame l'honneur de posséder le grand homme; mais la place de la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement, veuve du Voltaire de Houdon, fait valoir énergiquement ses droits.

Voilà qui est fait, mais il manque à ce concours une autre esquisse que l'on aurait eu plaisir à y voir figurer.

Elle y aurait eu sa place toute naturelle, et les visiteurs n'auraient pas manqué d'affluer pour admirer cette curiosité.

Aussi bien il y a assez longtemps que l'on se sert de terre glaise pour modeler des statues, et il serait bien temps d'introduire une autre matière plus précieuse et plus appréciée de l'universalité des amateurs: cette matière, c'est le chocolat.

Une statue de Voltaire taillée dans un bloc de chocolat eût eu certainement beaucoup

de chances de l'emporter aux yeux des juges faisant partie du comité central.

Après tout, il ne faut pas désespérer; peut-être que ladite statue sera moulée en chocolat, d'après l'original en bronze, pour être exposée dans les bureaux du *Bien public* et donnée en prime aux abonnés de ce journal.

Si le projet de M. Maillet est accepté, la ville de Paris pourra dès lors montrer avec orgueil, aux étrangers qui la visiteront, Voltaire... en robe de chambre, et la République... en bonnet phrygien.

En apprenant que le conseil municipal de Paris avait eu la malencontreuse idée de vouloir coiffer d'un bonnet phrygien la statue de la République, un émule de M. de Tillancourt s'est écrié:

« Ce pauvre conseil municipal n'a pas de chance! Il avait son Bonnet-Duverdier; le voilà qui s'affuble d'un bonnet phrygien.

» Décidément, puisqu'il lui faut tant de bonnets, c'est qu'il n'est pas né coiffé! »

L'heureux gagnant du lot de 100,000 fr. de la ville de Marseille est M. le baron de Hirsch, directeur des chemins de fer de Roumélie à Constantinople. M. Hirsch qui est, paraît-il, un fort détenteur des obligations municipales de Marseille, a, outre le gros lot, gagné deux autres primes de 40,000 fr. et de 4,000 fr. M. de Hirsch est déjà plusieurs fois millionnaire.

#### AFFAIRES D'ORIENT.

##### LES ILLUSIONS.

On lit dans l'*Assemblée nationale*:

« Nous avons quelque peine à comprendre les illusions que conservent nos hommes d'État sur la solution pacifique du conflit engagé entre la Russie et l'Angleterre.

» Ils ne voient donc pas que ce n'est pas avec de simples protocoles, perdus dans une vaine parade de Conférence réglée par la Prusse, que l'Angleterre peut relever son prestige au milieu de deux cents millions de ses sujets!

» Ce n'est pas autour du tapis vert diplomatique de Berlin qu'elle peut trouver la station d'Alexandrie et le protectorat de l'Égypte.

» Il est absolument nécessaire à ses intérêts dans les Indes, aux intérêts non moins puissants de sa marine, qu'elle venge la Turquie et qu'elle oblige la Russie à reculer au sujet du traité de San-Stefano.

» L'Angleterre est convaincue qu'elle a tout à gagner en tirant le canon; elle est convaincue que l'immense dommage qu'elle peut causer à la Russie lui coûtera peu de sacrifices.

» Elle sait aussi que jamais l'occasion ne lui a été plus favorable pour sauvegarder l'avenir de ses possessions des Indes et pour

effacer le souvenir de la politique égoïste qui avait amoindri son influence dans le monde.

» Comment d'ailleurs ne pas comprendre la signification des armements formidables qui se continuent en Russie comme en Angleterre? »

Le Congrès n'est possible, pour le rétablissement de la paix, qu'après la coalition des neutres contre les conquérants.

On mande de Londres:

« Les nouvelles de la Turquie ne sont pas rassurantes au point de vue de l'avenir de l'empire ottoman. Le vol est organisé sur une vaste échelle à Constantinople; on pille à la douane, on pille dans les provinces sur les caïmés; on assassine dans les faubourgs de Stamboul; plusieurs officiers de la garde du Sultan ont été publiquement menacés par le peuple, qui demande la déchéance du souverain. Le nouveau ministère n'est qu'un cabinet provisoire. De tous les côtés, en Asie comme en Europe, les populations demandent le rappel de Midhat-Pacha. En Syrie, en Arabie, le mot *Midhat* est employé comme le symbole de la liberté.

» Devant cette demande unanime à laquelle les Grecs s'associent hautement, M. Layard a conseillé au Sultan de ne plus tarder à recourir aux lumières de Midhat. Lord Beaconsfield a eu déjà plusieurs entrevues avec l'ex-grand-vizir. Il lui a fait savoir qu'il lui serait fort obligé de publier ses vues sur la question d'Orient.

» Midhat-Pacha s'est rendu aux désirs qui lui étaient exprimés par le noble comte. Son appréciation sur la situation actuelle de la Turquie va paraître très-prochainement. »

Le comité arménien de Londres vient de recevoir la nouvelle d'actes de brigandage commis tout récemment par les Kurdes. La colonie arménienne a envoyé un mémoire à lord Beaconsfield.

N'avions-nous pas raison de dire depuis longtemps que le prince de Bismark a la prétention d'être l'arbitre souverain des nations de l'Europe?

D'après une dépêche venue de Vienne, le grand chancelier aurait la prétention d'exiger de la Russie et de l'Angleterre le retrait simultané de la flotte anglaise et des troupes russes, des abords de Constantinople.

C'est à cette condition seulement qu'il consentirait à la réunion d'une Conférence préliminaire.

Le prince de Bismark sait très-bien que cette prétention ne sera admise d'aucun côté. Il ne serait donc pas aussi désireux qu'on l'avait dit de faciliter la réunion d'une Conférence.

Puisque la coalition des neutres n'est pas réalisée, ce n'est qu'après une lutte entre l'Angleterre et la Russie qu'une Conférence deviendra possible.

Il y a déjà longtemps que nous avons essayé de démontrer cette triste certitude de la

suivi du Saxon, et s'élança vers les gorges de la montagne, franchissant les brèches et escaladant les pentes les plus escarpées.

Bientôt ils entendirent au-dessous d'eux les cris d'appel des soldats qui fouillaient les sentiers et ils aperçurent la lueur de leurs armes dans la nuit.

Nadock, son arc dans la main gauche et une flèche posée sur la corde, continuait à s'avancer par les ravines, prêt à percer le premier qui tenterait de les arrêter au passage.

A plusieurs reprises ils se crurent découverts, revinrent sur leurs pas afin de dérouter l'ennemi et firent de longs détours pour l'éviter.

La pluie, qui commença vers le milieu de la nuit, ralentit les poursuites et leur permit enfin de respirer.

Mais Friedlin n'échappait à un péril que pour tomber dans un autre.

Échauffé par la marche et presque sans vêtements, il se sentit bientôt saisi par cette pluie glacée, il suivait en grelottant le chasseur qui l'encourageait en vain; son pas se ralentit, ses dents claquaient, un nuage couvrit ses yeux qui voyaient tourbillonner les collines.

Nadock inquiet regarda autour de lui, et de la main indiqua un toit de chaume qui se dressait au fond d'une petite allée obscure.

— Mon maître trouverait là un abri, dit-il; mais peut-être y trouverait-il aussi la trahison; Mac-

Dall ne refuserait rien à qui lui ramènerait un tel prisonnier; et qui oserait se confier à un paysan comme Stomar?

— Non, répliqua vivement Friedlin; va frapper à sa demeure, et avertis-le que celui qui a retiré son chariot de la grande ravine lui demande aide et protection.

Nadock obéit et revint bientôt avec le paysan et un autre compagnon dans lequel Friedlin reconnut le berger Loriel.

Tous deux accouraient avec de grandes démonstrations de joie.

Ils soulevèrent le fugitif qui s'était affaissé sur la bryère, le prirent dans leurs bras et l'apportèrent jusqu'à la cabane presque évanoui; puis ils s'empressèrent de raviver le feu.

Stomar apporta un pain de seigle et Loriel un fromage fabriqué du lait de ses brebis.

Le Saxon réchauffé mangea ce qui lui était offert. Ses forces un instant abattues se ranimèrent, et, en apprenant qu'il se trouvait à une petite distance du château de Sigor, il se releva en demandant à Nadock de le conduire.

Le fermier courut aussitôt chercher son meilleur cheval sur lequel il fit monter le chef, Loriel couvrit ses épaules nues d'une grande peau de brebis, et tous deux, se joignant au chasseur, marchèrent en avant pour lui montrer et éclairer sa route.

Le soleil dorait les cieux lorsqu'ils arrivèrent

ainsi au domaine de Sigor.

Ils rencontrèrent à la porte du château le vieux seigneur qui, averti par Étienne du danger que courait son neveu dans la montagne, accourait à son aide avec ses vassaux armés.

Le jeune guerrier se jeta dans ses bras et lui raconta en peu de mots comment il s'était échappé.

Sigor voulut récompenser ceux qui avaient assuré le salut de son neveu; mais tous refusèrent en déclarant qu'ils n'avaient fait que payer une dette, et comme, même après leur départ, Friedlin les accompagnait de ses remerciements:

— Que mon fils ne s'étonne point de ce qu'ils ont fait, reprit l'homme de la roche perdue, quiconque sème les bienfaits, récoltera les bénédictions; l'homme n'est pas plus méchant que la bête fauve et celle-ci reconnaît la main dont elle a reçu la nourriture. Si ces trois malheureux ont quitté leur proie, leur maison et leur troupeau pour assurer ton salut, ce n'est point parce que tu es Friedlin le brave et le fort, mais c'est parce que tous trois se sont rappelés que tu étais Friedlin le bienfaisant.

(Magasin pittoresque, tome XIX.)

guerre, et, depuis la publicité donnée au traité de San-Stefano, les complications n'ont fait que confirmer nos prévisions. Comment conserver encore la moindre illusion sur la certitude du conflit lorsque l'on voit l'activité qui règne en Russie et en Angleterre pour les armements?

(Assemblée nationale.)

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### CAISSE D'ÉPARGNE

De l'arrondissement de Saumur.

Compte rendu de l'exercice 1877.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vingt-neuf mars, à sept heures et demie du soir, le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réuni sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, a pris la délibération suivante.

Étaient présents: MM. Lecoy, maire de la ville, Charbonneau-Rallet, Delacour-Ouvrard, Gauron, Girardier, Milon, Poilevin, Robineau.

M. Lecoy, maire, préside l'assemblée, assisté de M. Milon, secrétaire, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Robineau, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'année 1877, à bien vouloir donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice précédent.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit:

Messieurs,

La vérification des comptes de la Caisse d'épargne de Saumur, pendant l'année 1877, nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte des déposants et le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse d'épargne de Saumur devait, au 31 décembre 1877, à 7,218 déposants, une somme de..... 2.176.771 84

Il lui était dû:

1° Par la Caisse des dépôts et consignations.....	2.184.440 62
2° L'encaisse du comptable.....	62
Ensemble.....	2.184.441 24
Soit un excédant.....	7.669 40

Cette somme représente la partie des fonds de dotation et de réserve placée en compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations.

Nous avons comparé cette situation à celle existant au 31 décembre 1876.

Au 31 décembre 1876, il était dû par la Caisse de Saumur aux déposants..... 1.859.830 27

La Caisse des dépôts et consignations devait..... 1.869.068 00

Soit un excédant de..... 9.237 73

Conformément à l'article 3 de nos statuts, cet excédant ne devant pas dépasser la somme de réserve fixée l'année dernière à 4,179 fr. 91, la Caisse a fait acheter 200 fr. de rente 3 0/0 du coût de..... 4.472 25

Il ne restait donc plus en compte-courant à la Caisse des dépôts que..... 4.765 48

Au 31 décembre 1877, le compte-courant était de..... 7.669 40

Il existe donc, pour l'année 1877, un bénéfice de..... 2.903 92

De plus, ainsi qu'on vient de le voir: La somme due aux déposants, au 31 décembre 1876, qui n'était que de..... 1.859.830 27

S'élève, au 31 décembre 1877, à..... 2.176.771 84

Soit une augmentation de..... 316.941 57

Ces chiffres établissent suffisamment la marche ascendante de notre société dans la voie du progrès.

Nous avons ensuite examiné la situation générale de la Caisse, au 31 décembre 1877, et nous avons vu que l'avoir de la Caisse d'épargne se composait de:

1° Son compte à la Caisse des dépôts et consignations.....	2.184.440 62
2° L'encaisse du comptable.....	62
3° 2,130 fr. de rente 3 0/0 sur l'Etat, au capital de.....	48.568 90
4° Et l'immeuble.....	31.711 63
Soit, ensemble.....	2.264.782 77

Et que la Caisse devait aux déposants..... 2.176.771 84

De sorte qu'il reste une valeur de..... 87.949 93

représentant l'actif net de la Caisse au 31 décembre 1877.

Cet actif net de la Caisse d'épargne est représenté par:

1° Les 2,130 fr. de rente 3 0/0, au capital de.....	48.568 90
2° L'excédant de la Caisse des dépôts avec l'encaisse du comptable.....	7.669 40
3° L'immeuble.....	31.711 63
Total égal.....	87.949 93

En comparant cette situation à celle existant au 31 décembre 1876, on voit qu'à cette époque l'avoir de la Caisse se composait de :

1° Son compte à la Caisse des dépôts et consignations, plus l'excédent de la Caisse	1.869.068	00
2° Les 1.930 fr. de rente 3 0/0, au capital de	44.096	65
3° L'immeuble	31.711	63
Ensemble	1.944.876	28

Dont il y avait lieu de déduire le compte des déposants

En sorte qu'il restait un actif net de	1.859.830	27
Au 31 décembre 1876, l'actif net était de	85.046	01
Au 31 décembre 1877, l'actif net était de	85.046	01
Soit, pour l'année 1877, une augmentation de	87.949	93

Soit, pour l'année 1877, une augmentation de 2.903 92

Passant aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1877, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve	2.284	22
2° Les bonifications de la retenue de 0 fr. 25	5.381	34
Ensemble	7.665	56

Et que les dépenses de toute nature étaient de 4.761 64

De sorte qu'il en résulte un boni de 2.903 92 pour l'année 1877, de

soit, pour l'année 1877, une augmentation de 2.903 92

Passant aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1877, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve	2.284	22
2° Les bonifications de la retenue de 0 fr. 25	5.381	34
Ensemble	7.665	56

Et que les dépenses de toute nature étaient de 4.761 64

De sorte qu'il en résulte un boni de 2.903 92 pour l'année 1877, de

soit, pour l'année 1877, une augmentation de 2.903 92

Passant aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1877, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve	2.284	22
2° Les bonifications de la retenue de 0 fr. 25	5.381	34
Ensemble	7.665	56

Et que les dépenses de toute nature étaient de 4.761 64

De sorte qu'il en résulte un boni de 2.903 92 pour l'année 1877, de

soit, pour l'année 1877, une augmentation de 2.903 92

Passant aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1877, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve	2.284	22
2° Les bonifications de la retenue de 0 fr. 25	5.381	34
Ensemble	7.665	56

Et que les dépenses de toute nature étaient de 4.761 64

De sorte qu'il en résulte un boni de 2.903 92 pour l'année 1877, de

soit, pour l'année 1877, une augmentation de 2.903 92

Passant aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1877, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve	2.284	22
2° Les bonifications de la retenue de 0 fr. 25	5.381	34
Ensemble	7.665	56

unicipale, ou recueillies sur des listes présentes à domicile.

Les noms des souscripteurs seront publiés dans les journaux de la localité.

La commission fait appel à tous ses concitoyens.

Elle espère qu'ils voudront tous contribuer pour une part à couronner la gloire du grand artiste, enfant de l'Anjou, qui, par son génie et par ses chefs-d'œuvre, a jeté tant d'éclat sur la ville d'Angers, sur le département de Maine-et-Loire et sur la France.

La souscription commence sous les plus favorables auspices. Le Conseil général a voulu l'ouvrir en votant au nom du département une somme de cinq mille francs, et le Conseil municipal a fait inscrire la ville d'Angers pour une somme de dix mille francs.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

Le nommé Guérineau, marchand de bestiaux à Beaufort, s'est fait transporter par le chemin de fer de Varades à Angers sans avoir de billet de place. A la gare d'Angers, il a essayé, à l'aide de subterfuges, de ne pas payer le prix de ce parcours. Procès-verbal a été dressé contre lui. Il est condamné à 30 fr. d'amende, et, de plus, il aura à verser à la Compagnie d'Orléans, outre la somme de 6 fr. 30, prix du parcours, celle de 10 fr., à employer en vingt-cinq affiches du jugement, qui seront placardées dans les gares.

#### JUDICIAIRE NANTES.

Jeudi dernier, a été exécuté à l'église Saint-Nicolas, à Nantes, un *Stabat* composé par un Nantais, M. Allard, professeur d'harmonie.

L'espace nous manque, dit l'*Espérance du Peuple*, pour analyser cette œuvre grandiose et vraiment magistrale : nous tenons seulement à constater l'effet produit par ce chant magnifique, où l'expression musicale rendait admirablement la tristesse religieuse du texte sacré, surtout dans le solo de ténor, en *fa mineur*, dont la reprise par le chœur d'hommes a produit la plus grande impression.

Le 16 avril, un punch a été donné, au Cercle des officiers, à Nantes, en l'honneur de M. le général de Cissey, commandant du 41<sup>e</sup> corps d'armée.

Le préfet de la Loire-Inférieure et le maire de Nantes assistaient à la réunion.

Le tombeau du général Lamoricière, auquel Paul Dubois travaille depuis plus de dix ans, figurera au Champ-de-Mars tel qu'il sera érigé plus tard dans la cathédrale de Nantes. Sur la face du tombeau se détacheront, entre autres reliefs, deux figures, l'une représentant la *Méditation*, l'autre la *Prière*.

#### SAINT-MAIXENT.

Hier a eu lieu à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) l'inauguration d'un monument élevé par souscription au célèbre chirurgien Amussat.

Ce monument consiste en une fontaine sur laquelle est placé le buste colossal, en bronze, du docteur, œuvre de notre grand statuaire Bogino, auteur du groupe et des bas-reliefs du monument de Mars-la-Tour, et qui expose au Salon de cette année une nouvelle œuvre très-remarquable.

Le docteur Amussat, l'un des savants de ce siècle dans la science chirurgicale, s'occupait surtout de la lithotritie, science qui a rapport à la maladie dite de la pierre et à laquelle il fit faire un grand pas.

Amussat, né le 21 novembre 1796, est mort le 13 mai 1856.

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 25 avril, à 4 heures après midi, au siège de l'établissement.

Les lots que l'on voudra bien offrir en faveur de cette œuvre seront reçus avec reconnaissance. L'exposition aura lieu à partir du dimanche des Rameaux.

#### Publications de mariage.

Alexis Guillemet, cafetier (veuf), de Saumur, et Joséphine Garreau, sans profession, de Rennes.

Alphonse Marcadeux, jardinier (veuf), de Saumur, et Marie Vincent, journalière (veuve), de Chirac (Corrèze).

#### Faits divers.

Le *Republicain* du Gers annonce que l'assassin Courtade est guéri et qu'on songe à le faire sortir de l'hôpital de Mirande pour le faire entrer dans la prison de cette ville. Un gardien supplémentaire a même été envoyé pour aider le gardien-chef à le surveiller, afin de l'empêcher de donner suite, s'il y a lieu, à une nouvelle tentative de suicide. On parle aussi de transférer l'assassin dans les prisons d'Auch, lorsque l'instruction judiciaire, qui se poursuit avec la plus grande célérité, sera terminée.

Un coureur extraordinaire. — Les journaux de Dunkerque annoncent que le coureur viennois Dibbel a donné dimanche, dans cette ville, une course des plus intéressantes. Après avoir fait quarante fois le tour de la place Jean-Bart, soit près de quinze kilomètres, dans une heure, sur la demande de nombreuses personnes, recommença une nouvelle expérience sur une échelle plus élevée.

Il s'engagea à faire soixante fois le tour de la place en une heure et demie, soit vingt-sept kilomètres, et de sauter un obstacle d'un mètre de haut aux dix premiers tours, et cela de onze heures et demie à une heure. La course, commencée à midi moins vingt minutes, a fini à une heure dix minutes, aux applaudissements d'une foule considérable qui venait d'être témoin de ce fabuleux spectacle.

L'Exposition rétrospective au Trocadéro. Une curiosité. — Parmi les choses curieuses qui figureront à l'Exposition rétrospective, il faut citer en première ligne une œuvre du onzième siècle exécutée d'après un procédé fort original ; c'est un manuscrit sur vélin des *Psaumes de la pénitence*, dont les gravures, les vignettes et le texte ont été découpés à jour.

Ce livre comporte en hauteur, avec sa reliure, dix-sept centimètres, et en largeur deux centimètres. La couverture, en veau noir, est appliquée sur deux tablettes de chêne. Des filets noirs et or, limités aux angles par des palmettes d'or, s'entrecroisent en décrivant des losanges d'un grand style et d'un goût sévère. Huit fleurons d'or sont poussés dans les intervalles des nerfs et de leurs annexes. Ces palmettes et ces fleurons sont identiques à ceux dont Jean de Sancy d'abord, puis Geoffroy Tory et plus tard Claude Chapuis, faisaient usage pour la *Librairie de François I<sup>er</sup>*.

Ce livre, antérieur sur tranches, contient vingt-six pages d'un velin précieusement choisi ; deux d'entre elles servent de gardes ; une troisième, qui n'a pas été découpée, a été placée à la fin du volume avec une intention vraisemblablement héraldique. Les vingt-trois autres sont entièrement découpées. Elles renferment deux frontispices et sept estampes représentant les principales scènes de la vie du roi-prophète : *Bethsabée au bain* ; *David congédiant Urie* ; *la Mort d'Urie* ; *David au désert* ; *Sacrifice de David* ; *David recevant la veuve de Thecua* ; *Exaltation de David*.

Le texte, comme dans les ouvrages illustrés de nos jours, occupe tantôt la page entière, tantôt une partie.

L'illustration tout entière du livre des *Psaumes* semble indiquer que sous le drame hébraïque se dessine un drame français plein de réticences, d'ingéniosités, d'allégories, de devises accommodées au goût du jour. David, c'est François I<sup>er</sup> ; Bethsabée, la dame de Châteaubriant ; Absalon, le comte de Bourbon ; la femme sage de Thecua, Marguerite d'Angoulême qui demande la grâce d'un traître repentant. Mêmes fautes, mêmes châtements ; même repentir, même pardon ; même injure, même clémence. Ce livre est depuis 160 ans dans la famille d'un docteur d'Issoudun qui l'a confié à M. Longpérier, chargé de l'Exposition rétrospective.

Le prince de Ligne possède un ouvrage analogue, qui porte comme titre : *Livre de la Passion*, et dont les figures et les caractères ne sont composés d'aucune matière, et qu'un de ses ancêtres ne voulut point céder à l'empereur Rodolphe contre 11,000 écus d'or. Le prince n'a pas consenti à l'envoyer à l'Exposition.

C'était en juin 1848.

Un de nos confrères était en visite chez la femme d'un célèbre polémiste. On entendait dans le lointain le crépitement de la fusillade.

— Eh bien, monsieur de B..., que pensez-vous de la situation ? Qu'allons-nous devenir ? demanda la maîtresse de la maison, toute tremblante, pendant qu'à l'étage au-dessus son mari écrivait sur la journée un grand article ayant une idée par chaque allinée.

— Hélas ! madame, répond M. de B... en levant la main vers le ciel, celui qui est en haut peut seul nous sauver !

— Je suis bien de votre avis, monsieur. Ah ! si l'on voulait suivre ses conseils !

M<sup>me</sup> X... avait cru que l'on faisait allusion aux idées de son mari.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Parmi les livres nouveaux et qui déjà sont en pleine possession de la faveur publique, il faut citer l'*Encyclopédie Populaire* (1) de notre confrère Pierre CONIL, qu'édite la maison Poussielgue frères, à Paris. Nous possédons, enfin, une Encyclopédie de main, un résumé amplement suffisant de toutes les connaissances usuelles si nécessaires à notre époque et disséminées aujourd'hui dans un nombre considérable de livres fort chers, et, par conséquent, à la portée de peu de personnes. On n'a qu'à demander, chez tous les libraires, ce qui a déjà paru de l'œuvre en cours de publication : les ouvriers y trouveront une technologie bien comprise ; les hommes du monde, les hommes de science, les étudiants, les instituteurs, les gens de lettres, les maires, les agriculteurs, les marins, les hommes de loi, les militaires, les arbitres, etc., auront là, et pour un prix très-moderé, l'abrégé de trois cents volumes. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs l'*Encyclopédie Populaire*.

(1) 15 cent. la livraison ; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

#### Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : un million de francs  
27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,  
Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change ; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.  
Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

#### Injection Brou et Capsules Ricord

(Voir aux annonces).

RÉCOMPENSE NATIONALE de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.



**QUINA-LAROCHE**  
ÉLIXIR VINEUX  
Apératif, Fortifiant et Fébrifuge  
Contenant tous les principes des 3 quinquinas et très-recommandé par les médecins contre l'anémie, le manque de forces, chlorose, pâleur maladive, affections de l'estomac, fièvres intermittentes, convalescences lentes, etc.  
A PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & LES PHARMACIES  
Dépôt à Saumur : CHEVERGNE, pharmacien.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 1/2 %	72 85							Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	632 50						
4 1/2 %	102 50							Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660						
5 %	109 00							Crédit Mobilier	146 35						
Obligations du Trésor, l. payé.	493							Crédit Foncier d'Autriche	105						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240							Charentes, 500 fr. l. p.	75						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506							Est	638 75						
1865, 4 %	517 50							Paris-Lyon-Méditerranée	1085						
1869, 3 %	395							Midi	806 25						
1871, 3 %	389 10							Nord	1330						
1875, 4 %	505							Orléans	1113 75						
1876, 4 %	497 75							Ouest	716 5						
Banque de France	3105							Yendée, 500 fr. l. p.	1260						
Comptoir d'escompte	700							Compagnie parisienne du Gaz	1260						
Crédit agricole, 200 f. p.	340							C. gén. Transatlantique	522 50						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355							Canal de Suez	738 75						
								Crédit Mobilier esp.	565						
								Société autrichienne	521 25						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 24 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin	express
6 — 45 — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — — —	omnibus
11 — 10 — — —	soir
7 — 15 — — —	express
10 — 37 — — —	omnibus

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin	direct
8 — 21 — — —	omnibus
9 — 40 — — —	express
12 — 40 — — —	omnibus
4 — 44 — — —	soir
10 — 28 — — —	omnibus

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties,  
**PROPRIÉTÉ**  
A la Croix-Cassée, commune de Villebermier.

Maison de maître et jardin; closier et maison de fermier; le tout contenant 2 hectares 32 ares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (204)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
1<sup>e</sup> BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.  
2<sup>e</sup> TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.  
3<sup>e</sup> AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.  
4<sup>e</sup> TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.  
Entrée en jouissance de suite.  
Toutes facilités de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (58)

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance au 24 juin ou 29 septembre prochain,

**LA MINOTERIE DE DESMOULINES**  
Située près Airvault (Deux-Sèvres).  
Ce moulin, monté à l'anglaise, a quatre paires de meules, avec une chute d'eau de quatre mètres soixante-dix centimètres, sur un cours ne manquant jamais, et possède de vastes magasins et servitudes.  
S'adresser à M. FOUREAU, propriétaire à Airvault.

**A VENDRE**  
**UN BATEAU DRAGUEUR**  
Pour sable et vases,  
Muni d'une très-bonne machine à vapeur de la force de six chevaux et de tous ses accessoires, fonctionnant journellement.  
On peut le visiter à la Motte-Bourbon, en s'adressant à M. Mousson, garde du Canal, et, pour traiter, à M. FOUREAU, qui se trouvera le jour du marché à Saumur, hôtel de Londres. (108)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1878,  
**PORTION DE MAISON**  
AVEC MAGASIN ET SALON,  
Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.  
**A LOUER DE SUITE**  
**APPARTEMENT**  
Rue du Petit-Maure.  
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**DEUX MAISONS**  
Montée de la Rétraite.  
S'adresser à la Rétraite. (180)

**A VENDRE**  
**UN DUC PRESQUE NEUF**  
Avec siège mobile devant et derrière.  
S'adresser, 44, rue Beaurepaire.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**PREMIER ET SECOND ÉTAGES**  
En totalité ou par parties.  
Rue de Bordeaux, n° 32.  
S'adresser à M. Russon, épicier, quai de Limoges, n° 38. (177)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**AVIS.**  
A partir de ce jour, on prendra des CHEVAUX AU VERT dans la prairie de l'Île-l'Abbé.  
S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, rue Nationale, 9, et, sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde.  
Prix pour un mois: 30 francs, et 2 francs pour le garde. (202)

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**  
(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. BOX ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.  
Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**AU COIN DE RUE.**  
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS  
Spécialité de Chemises  
ET ARTICLES CONFECTIONNÉS SUR MESURE  
**MAISON LOITIÈRE**  
9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1,  
En face le square de Saumur.

**ON DEMANDE:**  
1<sup>e</sup> De TRÈS-BONNES OUVRIÈRES, dont une pour conduire une machine;  
2<sup>e</sup> UN GARÇON, de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire. (194)

**TÉLÉPHONE**  
AVEC  
**Avertisseur.**  
**BAZAR DU VOYAGE**  
3, place de l'Opéra, 3  
OU A L'USINE  
42, rue Rochecouart, 42,  
PARIS.  
Prix: 15 fr. la Paire.  
Fil double spécial, 30 c. le mètre.

**AVERTISSEURS ÉLECTRIQUES**  
ALLANT JUSQU'À 20 KILOMÈTRES.  
Installation facile.  
Envoi franco Prospectus et Notice.

**ON DEMANDE**  
Un Représentant dans l'arrondissement de Saumur pour la vente des liquides. Adresser demande poste restante, initiales P. G. J., à Bordeaux.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP**  
**Fer du Dr Rabuteau**  
Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du Dr Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.

**DRAGÉES DU DR RABUTEAU:** Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. . . . . Le fl. 3 Fr.

**ÉLIXIR DU DR RABUTEAU:** Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. . . . . Le fl. 5 Fr.

**SIROP DU DR RABUTEAU:** Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.  
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du Dr Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & C<sup>o</sup> et la Médaille du Prix-Montyon.

**MAISON GABORIT**  
6, rue Saint-Jean,  
SAUMUR  
**DRAPERIE, NOUVEAUTÉS**  
**TOILES**  
On demande un apprenti.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

**VÉRITABLES CAPSULES**  
**RICORD**  
FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

**CHLOROSE, ANÉMIE**  
**PILULES ET SIROP FAVROT**  
au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS  
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

**CONSTIPATION ET MIGRAINE**  
**PILULES DU DR BONTIUS**  
Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-efficace contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**  
Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.  
Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre  
Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles  
Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kg

**PHARMACIE-DROGUERIE**  
Ancienne Pharmacie PASQUIER  
A. CLOSIER, Successeur,  
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,  
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.  
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.  
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**A LA PROVIDENCE**  
**FABRIQUE DE FLEURS**  
35 et 40, rue Saint-Jean,  
**M<sup>LES</sup> DURVILLE**  
SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

**ARTICLES MORTUAIRES.**

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris. Départem.  
Un an... 6 fr. 8 fr.  
Six mois... 3 50 4  
Trois mois... 2 2

ÉDITION DE LUXE  
Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
Paris. Départem.  
Un an... 15 fr. 18 fr.  
Six mois... 8 fr. 10 fr.  
Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.